

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 7 octobre 2020
HEURE : 8 h 00
LIEU : Salle du conseil, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Vicki-May Hamm, préfète suppléante, Magog
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Lisette Maillé, Austin
Joan Westland-Eby, Botlon-Est

Également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Sylvie Camiré, secrétaire-trésorière adjointe

Était absent : Martin Primeau, Canton de Hatley

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2020
4. Affaires découlant du procès-verbal du 2 septembre 2020
5. **ÉVALUATION**
 - ◆ Rapport sur la tenue à jour des rôles
6. **AMÉNAGEMENT**
 - ◆ Rapport d'activités
 - ◆ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
 - Potton, règl. 2001-291-AY, 2001-292-P, 2001-292-Q et 2005-327-Q
 - Canton de Hatley, règl. 2020-03
 - ◆ Mandat d'accompagnement pour le volet concertation du PRMHH
 - ◆ Travaux d'aménagement de cours d'eau – Délégation à MRC – Municipalité du Canton de Potton
7. **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - ◆ Rapport d'activités
 - ◆ RécupEstrie/ Entente intermunicipale
 - ◆ Déversement eaux usées /Lac Memphrémagog
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - ◆ Sécurité incendie
 - Rapport d'activités
 - ◆ Protection policière - SQ
 - Rapport d'activités
 - Programme des cadets de la SQ 2021
9. **ADMINISTRATION**
 - ◆ Comptes à payer
 - ◆ Orientations budgétaires 2021
 - ◆ Nomination des auditeurs
 - ◆ Congés des Fêtes 2020
 - ◆ Correspondance
 - ◆ Ateliers de travail
 - Présentation du projet de plan d'action en environnement
 - Fondation de l'hôpital de Memphrémagog
 - ◆ Communications
 - Traduction
 - ◆ Divers

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- ◆ Dossiers économiques
 - Volet tourisme*
 - Rapport d'activités
 - Bureau d'information touristique / Bail
 - Volet économique*
 - Rapport d'activités
 - Recommandations du CIC / Entérinement
 - Nomination du directeur au développement économique à divers postes
 - FLS-FTQ/Crédit variable à l'investissement
- ◆ Dossiers culturels
 - Rapport d'activités
 - Agent de développement en patrimoine immobilier
 - Renouvellement de l'entente de développement culturel avec le MCCQ
- ◆ Dossiers Fonds régions et ruralité (FRR)
 - Rapport d'activités
 - Volet III / Signature innovation
- ◆ Transport collectif
 - Rapport d'activités
- ◆ Développement social
 - Rapport d'activités
 - Contribution TDSM

11. AFFAIRES NOUVELLES

- ◆ Prochaine séance du comité administratif

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

303-20

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- 6. **AMÉNAGEMENT**
 - ◆ Travaux d'aménagement de cours d'eau – Délégation à MRC – Municipalité du Canton d'Orford
- 9. **ADMINISTRATION**
 - ◆ Divers
 - Projet de loi 67
- 10. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - ◆ Dossiers économiques
 - Volet économique*
 - Composition du CIC

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2020

304-20

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2020 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2020

Aucun autre item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

M. Jauron présente le rapport de tenue à jour du rôle d'évaluation. Il fait part que le marché immobilier est très actif en ce moment et qu'il est possible d'observer des ventes rapides à des montants supérieurs au marché. Il sera donc pertinent d'analyser cette hausse au courant de la prochaine année afin de déterminer s'il s'agit d'une bulle immobilière créée temporaire par la pandémie ou s'il s'agit d'une nouvelle réalité applicable au marché.

Par ailleurs, le préfet Jacques Demers en profite pour souligner l'excellent travail de la firme Jean-Pierre Cadrin et associés, qui a réussi à déposer les nouveaux rôles d'évaluation 2020 dans les délais alors que le contexte de la pandémie complexifiait le travail de collecte des données.

M. Jauron complète en faisant un suivi du dossier de la Vallée Ruitier pour lequel la partie adverse, contrairement à ce qu'elle avait laissé entendre, entend contester la valeur inscrite au rôle d'évaluation.

La conseillère Mme Joan Westland-Eby se joint à la rencontre.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Hughes Ménard présente le rapport d'activités. Les dernières semaines de travail de l'équipe ont été consacrées à la rédaction, la cartographie et la mise en page du projet de schéma d'aménagement et de développement durable. Une analyse des recommandations du mandataire pour le document complémentaire et des recommandations du comité d'aménagement est aussi en cours.

Plan régional des milieux humides et hydriques – PRMHH

Les travaux d'analyse au niveau régional (Estrie) ont débuté. La caractérisation et l'application des critères d'évaluation se feront sur des sous-bassins versants pour évaluer la méthodologie. Le 2^e atelier de concertation des parties prenantes de l'Estrie aura lieu au mois de novembre. Suite à une rencontre avec cinq firmes de consultants pour l'accompagnement (concertation, consultation, animation, etc.) de la démarche de la MRC et du dépôt d'appel d'opportunité par celles-ci, deux ont été sollicitées pour une offre de service complète. La permanence recommande de retenir les services de la firme Niska (voir résolution).

Projet de loi 67

M. Ménard présente les grandes lignes du projet de loi 67 qui comprend plusieurs mesures en lien avec l'aménagement du territoire. Il comprend entre autres des dispositions sur :

- Les zones inondables;

- Nouveaux rôles et pouvoirs de la MRC;
- Amélioration du régime de planification territoriale;
- Hébergement collaboratif (établissements touristiques «de résidence principale»).

Ce projet de loi pourrait être adopté d'ici la fin de la session parlementaire actuelle.

Plan de gestion de la zone inondable – North Hatley

La municipalité a reçu son certificat d'autorisation du MELCC pour effectuer la décanalisation du ruisseau Keaser (une des conditions du plan de gestion). Comme le plan de gestion n'est pas entré en vigueur, la municipalité n'a pas la certitude que, malgré les travaux d'aménagement du cours d'eau, elle pourra autoriser la construction dans la zone inondable. Des démarches sont en cours pour évaluer l'impact de la décanalisation du cours d'eau avant d'entreprendre les travaux. Ces travaux ne se réaliseront pas avant le printemps 2021, au plus tôt.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
POTTON

Règlement 2001-291-AY

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2001-292-P

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2001-292-Q

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2005-327-Q

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON DE HATLEY

Règlement 2020-03

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-03 de la municipalité du Canton de Hatley, modifiant le règlement 2009-08 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

305-20

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-03 de la municipalité du Canton de Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE VOLET CONCERTATION DU PRMH

Attendu qu'en vertu de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, la MRC de Memphrémagog doit réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques de son territoire;

Attendu que la MRC a participé à un appel d'opportunité avec les MRC du Haut-Saint-François et du Val-Saint-François;

Attendu que la MRC, suite à l'analyse des propositions de l'appel d'opportunité, a sollicité deux firmes pour déposer une offre de service pour la réalisation de son mandat;

Attendu que la firme Niska a présenté une offre jugée complète et répondant au besoin de la MRC;

Attendu que la MRC disposera d'une subvention de 83 300 \$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de son plan régional des milieux humides et hydriques;

306-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU**

D'octroyer le mandat d'accompagnement dans le processus de concertation locale pour l'élaboration du PRMHH de la MRC à la firme Niska pour un total 19 430,80\$ avant taxes.

ADOPTÉ

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU – DÉLÉGATION À MRC –
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent et qu'elle peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Potton a adopté une résolution le 3 août 2020 demandant à la MRC de procéder à une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux d'aménagement d'un cours d'eau sur le lot 6 227 349 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le formulaire de demande et les documents appuyant la demande de certificat d'autorisation ont été déposés par la municipalité du Canton de Potton;

ATTENDU QUE la demande a été examinée par le coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC, M. Emilio Lembo, et qu'il a effectué une visite sur les lieux des travaux projetés;

ATTENDU QUE les coûts de réalisation des travaux seront assumés par la municipalité du Canton de Potton;

307-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

D'autoriser le coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC, M. Emilio Lembo, à procéder, tel que demandé par la municipalité, à une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour des travaux d'aménagement d'un cours d'eau sur le lot 6 227 349 du cadastre du Québec dans la municipalité du Canton de Potton.

ADOPTÉ

COURS D'EAU / CANTON D'ORFORD

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de Memphrémagog est responsable de la gestion des travaux d'aménagement des cours d'eau sur son territoire;

Considérant qu'en vertu de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC, cette dernière peut déléguer à une municipalité locale la gestion des travaux d'entretien ou

d'aménagement;

Considérant qu'une résolution adoptée par le présent comité (rés.73-20), en février dernier, déléguait déjà à la municipalité d'Orford et au personnel désigné à cette fin la charge d'adresser les demandes afin d'obtenir les certificats et permis requis auprès des instances concernées et d'assurer la gestion et la réalisation des travaux prévus au cours d'eau situé sur les lots 3 786 248, 3 786 225, 3 786 224;

Considérant qu'un lot supplémentaire sera touché par les travaux proposés;

308-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

De modifier la résolution 73-20 adoptée par ce comité le 5 février 2020 et d'ajouter à la liste des lots visés par la délégation le lot 3 786 227, de sorte que les travaux prévus au cours d'eau seront situés sur les lots 3 786 248, 3 786 225, 3 786 224 et 3 786 227;

De réitérer que les coûts associés aux demandes de certificats et permis, aux travaux et autres frais soient à la charge de la municipalité du Canton d'Orford.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La coordonnatrice au développement durable, Mélanie Desautels, résume les activités du dernier mois.

Sensibilisation GMR

Un calendrier de publications est prévu pour la fin de l'année. Les messages porteront principalement sur le gaspillage alimentaire, les 3RV et la réduction à la source. La trousse à outils disponible en lien avec la campagne *J'aime manger, pas gaspiller* sera utilisée et la campagne de Recyc-Québec avec Ti-Mé sera diffusée.

En lien avec le prochain PGMR, une rencontre d'échange est prévue avec les municipalités le 20 octobre. Les points de discussion seront les axes de sensibilisation prévus au PGMR, les besoins des municipalités au niveau de la sensibilisation (outils, messages, etc.) ainsi que les arrimages possibles entre les municipalités et la MRC, et les moyens de favoriser leur participation à la diffusion.

Plastique agricole

L'entreprise Faber Moore à Dudswell va conditionner le plastique agricole qui était envoyé au centre de tri de Récup Estrie. Les coûts pour le traitement ont été intégrés au budget de Récup Estrie. Il est donc possible de relancer le point de dépôt qui était à l'écocentre à Magog. Seul le transport doit être pris en charge par les municipalités, mais c'est une dépense admissible aux compensations pour la collecte sélective.

Révision du plan d'action en environnement

Une rencontre d'échange a eu lieu avec les inspecteurs en environnement des municipalités la semaine dernière. Le plan sera rediscuté lors du prochain CCDD et fera l'objet d'un dépôt au conseil d'octobre en vue de la consultation publique.

Moules zébrées

Les travaux terrain sont terminés. Les orientations que prendra la MRC dans ce dossier seront discutées lors du prochain CCDD.

Coventry

La conseillère Lisette Maillé et l'agent en environnement David Largy-Nadeau ont eu une rencontre avec les attachées politiques des députés fédéraux concernant, entre autres, le rapport de la Commission mixte internationale ainsi que le suivi du dossier de Coventry et de la table de discussion des acteurs politiques.

Le préfet, Jacques Demers, quitte temporairement la réunion et la préfète-suppléante Vicki-May Hamm assure la présidence en son absence.

RÉCUPÉSTRIE/ ENTENTE INTERMUNICIPALE

À la suite de la modification de l'entente interMRC, il y a lieu de procéder à quelques modifications concernant l'entente intermunicipale par laquelle certaines municipalités délèguent leurs compétences à la MRC relativement au tri et au conditionnement des matières recyclables. Les aviseurs légaux de la MRC de Memphrémagog ont été mandatés pour rédiger les documents nécessaires. Les municipalités ont été informées que des démarches devront être faites à ce sujet.

M. Jauron souligne que la Table des MRC de l'Estrie a accepté de verser une somme de 24 000 \$ à Défi Polytech afin de combler le financement d'un projet permettant à l'organisme de bénéficier d'une subvention de près de 500 000 \$.

La conseillère Lisette Maillé précise que La Ressourcerie connaît une bonne année et prévoit l'embauche d'un directeur des opérations.

DÉVERSEMENT EAUX USÉES /LAC MEMPHRÉMAGOG

L'estimation préliminaire du déversement faisait état de 100 000 à 500 000 gallons. Après vérification, la quantité réelle d'eaux usées déversées a été revue et elle est maintenant estimée 7 000 gallons. Le déversement était très localisé et les impacts sur la qualité de l'eau ne se sont pas étendus au-delà de la zone immédiate du déversement. Le préfet a fait parvenir une lettre à ce sujet au MELCC. La MRC s'est également inscrite au portail public de notification de l'agence des ressources naturelles.

Mme Vicki-May Hamm en profite pour souligner que peu importe la quantité des déversements, les municipalités désirent être avisées, qu'elles aient une prise d'eau ou pas.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le coordonnateur du schéma incendie de la MRC accompagne présentement les municipalités pour l'obtention de revenus de transferts en lien avec le programme de formation des pompiers. Une rencontre est prévue à court terme avec les municipalités qui ont été sur-sollicitées cet été pour des sauvetages en milieux isolés.

PROTECTION POLICIÈRE – SQ

Rapport d'activités

Rien de particulier

Programme des cadets de la SQ 2021

Considérant que le programme de cadets de la Sûreté du Québec est de retour en 2021;

Considérant que la MRC de Memphrémagog s'est montrée satisfaite des services dispensés par les cadets de la SQ durant la saison estivale 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

309-20

De confirmer à la Sûreté du Québec que la MRC de Memphrémagog souhaite participer à l'édition 2021 du « Programme de cadets de la Sûreté du Québec » au bénéfice des 13 municipalités desservies;

Que, pour assumer une partie des coûts du programme de cadets de la SQ, la MRC consent à allouer une somme allant jusqu'à 10 000\$ pour l'année 2021.

ADOPTÉ

Les élus discutent du problème des vagues surdimensionnées sur certains plans d'eau de la MRC de Memphrémagog. Isabelle Girard de Transport Canada a précisé à la permanence de la MRC l'importance de bien documenter toutes les démarches entreprises dans un processus de révision de la réglementation applicable.

Le préfet Jacques Demers réintègre la réunion et reprend la présidence.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 3 septembre au 7 octobre. Puis, le secrétaire-trésorier soumet la liste des comptes à payer et en présente le contenu.

310-20

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

De ratifier la liste des comptes ci-jointe, à savoir :

Frais de déplacements et de représentation	894,40 \$
S.E.C. Aires de service Québec	6 318,90 \$
Climatisation Duplessis Inc	226,50 \$
Marina Fitch Bay	4 032,13 \$
Taxi Magog Orford inc.	1 458,40 \$
CRAAQ	2 299,50 \$
Précigrafik	577,75 \$
Xerox Canada ltée	131,68 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	45,99 \$
Esri Canada Ltd	3 276,79 \$
Les promenades de l'Estrie Inc	10 915,59 \$
9236-2714 Québec inc.	58,41 \$
Transport au foyer	269,04 \$
La Fondation de l'Université de Sherbrooke	5 000,00 \$
Boost Affaires inc.	1 207,24 \$
Café Vittoria Distribution	98,40 \$
Association des communicateurs	172,46 \$
Vertisoft	892,20 \$
Éric Corriveau	1 321,06 \$
Cain, Lamarre SENCRL	181,09 \$
Eurofins Environex	57,49 \$
Pête et Répète	666,67 \$
Xerox Canada ltée	132,48 \$
Sherbrooke Record Ltd	178,21 \$
Entretien Sublime	3 079,03 \$
ADGMRCQ	505,89 \$
Bell Mobilité	204,68 \$
Marina Marcotte	9 437,66 \$
Les promenades de l'Estrie Inc	11 734,75 \$
Bell Mobilité Inc.	77,96 \$
Infotech	178,21 \$
À l'affiche 2000 Inc.	18 264,89 \$
BRIO ressources humaines Inc.	3 800,20 \$
Cogeco Connexion inc.	723,53 \$
Câble Axion Digitel inc.	316,74 \$
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	280,00 \$
Bell Conférence inc.	9,25 \$
Lacosta Communication	3 614,54 \$
Taxi Magog Orford inc.	3 853,74 \$
Icimédias	257,54 \$

Alliance de l'industrie touristique du Québec	76,15 \$
DHC Avocats inc.	201,21 \$
Eurofins EnvironeX	2 087,96 \$
Préférence Estrie	215,58 \$
BC2 Groupe Conseil Inc.	3 899,09 \$
Ville de Magog	1 160,16 \$
Novicom Tehnologies inc.	91,93 \$
Les promenades de l'Estrie Inc	14 026,56 \$
aiglon indigo	3 804,23 \$
Camille Millette	580,27 \$
Communication Plus	68,98 \$
Taxi Magog Orford inc.	1 776,53 \$
MÉGABURO	188,26 \$
Icimédias	620,87 \$
Vertisoft	1 412,60 \$
Xerox Canada Itée	181,36 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	2 713,41 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	424,89 \$
Entretien Sublime	3 435,41 \$
Table de développement social	17 000,00 \$
Lettrage de l'Estrie	55,19 \$
Standish Communications inc.	977,32 \$
Taxi Magog Orford inc.	2 863,41 \$
MÉGABURO	293,76 \$
Société d'histoire de Magog	400,00 \$
Purolator Inc.	13,52 \$
Vertisoft	484,04 \$
Cherbourg	3,73 \$
Préférence Estrie	1 437,19 \$
Me Maryse Lacasse, notaire	788,11 \$
ADGMQ	57,49 \$
	<hr/>
	158 090,20 \$

ADOPTÉ

Programmes de la Société d'Habitation du Québec :

PAD	36 262,89 \$
Réno-Région	5 798,16 \$
Petits établissements admissibles	15 000,00 \$
Sylvie Lavigueur - PAD	845,50 \$
Sylvie Lavigueur - Réno-Région	788,80 \$
Pierre Laliberté - PAD	711,12 \$
Pierre Laliberté - Petits établissements admissibles	879,56 \$
	<hr/>
	60 286,03 \$

ADOPTÉ

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

La secrétaire-trésorière adjointe et responsable des finances, Mme Sylvie Camiré, discute des orientations budgétaires 2021. Les élus sont conscients que l'IPC de 0,1 % en vigueur au 31 août ne peut servir de référence cette année pour justifier la hausse projetée des quotes-parts pour 2021. En effet, il est convenu de ne pas indexer les quotes-parts de plus de 2 % en ces temps de pandémie, mais de tenir compte des situations propres à chaque quote-part pour déterminer la variation appropriée. Différents scénarios seront préparés par la permanence et proposés au comité administratif de novembre.

NOMINATION DES AUDITEURS

Considérant que *Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*, comptables agréés, qui a agi en tant qu'auditeurs auprès de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2019, a signifié sa volonté de continuer d'agir à ce titre pour la MRC pour l'année 2020;

Considérant que les membres du conseil d'administration et la permanence se sont montrés satisfaits des travaux de vérification effectués par *RCGT*;

311-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

De retenir les services de *Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*, comptables agréés, à titre d'auditeurs de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2020, pour des honoraires de 12 900 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

CONGÉS DES FÊTES 2020

Les membres discutent du calendrier des Fêtes 2020. Ils conviennent de ce qui suit :

312-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

Que le centre administratif sera fermé du jeudi 24 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Demande d'appui

- MRC de Brome-Missisquoi (rés. 431-0820) : Demande de bonification des règles gouvernementales : évaluation des chiens dans le cadre de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application.

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi, lors de la séance du 18 août 2020, a adopté la résolution 431-0820 relative à la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application;

Considérant que la portée de la résolution 431-0820 rejoint les préoccupations de la MRC de Memphrémagog quant à la problématique associée à la capacité d'obtenir l'expertise requise avec rapidité et à des coûts raisonnables;

313-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog appuie la résolution 431-0820 de la MRC Brome-Missisquoi relative à la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application.

De transmettre la présente résolution à la MRC Brome-Missisquoi, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉ

Résolutions

MRC de Témiscamingue (rés. 08-20-288) : Perte de la direction régionale du Ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Table de concertation régionale de la Montérégie (rés. 779-09-2020) : Stratégie de développement économique local et régional.

MRC de Pierre-de-Saurel (rés. 2020-09-280) : Demande relative au Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Divers

Ministère de la Santé et des Services sociaux : Appel de projets 2020-2021 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

ATELIER DE TRAVAIL

Les membres conviennent d'organiser les ateliers de travail suivants :

- Présentation du projet de plan d'action en environnement
- Fondation de l'hôpital de Memphrémagog
- Présentation du schéma d'aménagement révisé

COMMUNICATIONS

Traduction

M. Jauron explique aux élus que des poèmes de Louise Abbott, citoyenne de la MRC de Memphrémagog pourraient être publiés sur le site de Typiquement Memphrémagog, mais que ceux-ci sont rédigés en anglais seulement. Après discussion, il est convenu qu'il s'agit d'une œuvre littéraire et que la traduction de tels poèmes modifierait l'essence du message. Ils seront donc publiés tels que soumis.

Certains dépliants servant dans le cadre du mandat de la nouvelle ressource du Réseau d'accueil estrien, et visant à favoriser l'accueil des nouveaux citoyens dans la MRC, seront produits en 3 langues, mais distribués d'abord en français seulement. À la demande, la permanence pourra remettre les versions traduites afin de permettre une meilleure compréhension par les nouveaux arrivants.

DIVERS

Projet de loi 67

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

314-20

Que la MRC de Memphrémagog indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que la MRC indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que la MRC demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Madame Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Madame Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Madame Manon Massé, au chef de la troisième opposition, Monsieur Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

VOLET TOURISME

Rapport d'activités

M. Jauron explique aux élus que, malgré la situation liée à la pandémie, les activités

du bureau d'information touristique ont repris un rythme plus normal avec la saison estivale.

Bureau d'information touristique / Bail

Depuis l'été 2019, des discussions ont été entamées avec le gestionnaire actuel de l'immeuble où se trouve le bureau d'information touristique (BIT), Ernst & Young inc., afin de convenir d'une nouvelle convention d'exploitation, laquelle se termine le 31 décembre 2020.

Or, le gestionnaire a entrepris un processus de remise en marché pour la vente de l'immeuble (ainsi que des 6 autres aires de services dont il a la gestion). Les offres devaient être déposées en juin pour constituer un partenariat public-privé avec le ministère des Transports. Cette étape réalisée, il aurait été possible de discuter de différents scénarios avec le nouveau propriétaire. La MRC a assuré un suivi serré auprès de Ernst & Young inc pour être en mesure d'examiner les différentes possibilités de poursuite des opérations au BIT.

Toutefois, compte tenu de la complexité de la démarche ajoutée aux difficultés engendrées par la pandémie, il n'a pas été possible de conclure une transaction.

Après insistance de la part de la MRC, Ernst & Young inc. a tenu une rencontre d'équipe le 17 septembre pour discuter des options de renouvellement de la convention d'exploitation. Même si le processus de remise en marché avance bien, la MRC a eu la confirmation qu'il n'y a pas encore de date quant à l'arrivée du nouveau partenaire. Par conséquent, le gestionnaire actuel propose un renouvellement de la convention d'exploitation au même prix pour une durée d'un an.

En raison des sommes en jeu, le sujet sera soumis au prochain conseil.

VOLET ÉCONOMIQUE

Rapport d'activités

Le nouveau directeur du développement économique, Stephen Cabana, présente le rapport d'activité.

Fonds d'aide d'urgence aux PME

À ce jour, 1 024 065 \$ a été investi dans des entreprises de la région. Le flux de demandes a été réduit permettant de croire que les choses se sont stabilisées dans le marché. La MRC dispose d'un peu plus de six cent mille dollars dans ce budget à l'heure actuelle pour fins de prêt. La MRC de Memphrémagog est une des MRC ayant fait un usage important de ce programme.

Demande d'accompagnement et de financement

La reprise, bien que timide, semble se matérialiser dans certains secteurs. Au-delà du ralentissement des demandes d'aide au PAUPME, la MRC a plusieurs demandes d'accompagnement et de financement actuellement sur la planche à dessin.

Uniformisation des ententes de collaboration

L'ensemble des ententes de partenariat du Service de développement économique seront revues afin de les uniformiser dans la mesure du possible.

Recommandations du CIC / Entérinement

Aucun dossier n'est présenté.

Composition du CIC

La difficulté à obtenir le quorum lors de la tenue de réunions du comité d'investissement commun a encouragé une analyse des présences afin de s'assurer que les personnes siégeant sur le comité avaient toujours le temps et l'intérêt pour ledit comité. Après discussion, les membres du comité administratif approuvent la nouvelle liste des représentants du milieu socio-économique et conviennent de la recommander au prochain conseil des maires :

- André Métras, en remplacement de M. Michel Gagné
- Marie-Pier Bousquet, en remplacement de Mme Jasmine Houle
- Mélissa Rivard, en remplacement de Mme Marie-Denise Morency
- Éric Graveson, qui poursuit son mandat.

Nomination du directeur au développement économique à divers postes :

Magog Technopole

Considérant que depuis le 8 septembre dernier, monsieur Stephen Cabana agit à titre de directeur du service de développement économique de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu qu'il représente la MRC dans les différentes instances vouées au développement économique de la région;

315-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Stephen Cabana, directeur du service de développement économique de la MRC, à titre de représentant de la MRC et administrateur au sein du conseil d'administration de Magog Technopole, en remplacement de madame Kristalna Vincent.

ADOPTÉ

Economie Estrie

Considérant que depuis le 8 septembre dernier, monsieur Stephen Cabana agit à titre de directeur du développement économique de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu qu'il représente la MRC dans les différentes instances vouées au développement économique de la région;

316-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Stephen Cabana, directeur du service de développement économique de la MRC, à titre de représentante de la MRC de Memphrémagog au conseil d'administration d'Économie Estrie, en remplacement de madame Kristalna Vincent.

ADOPTÉ

Comité de gestion du FDOT / Désignation d'un représentant

Considérant que monsieur Jean Hogue a quitté ses fonctions à la MRC de Memphrémagog en juin dernier et qu'il siégeait au comité de gestion du Fonds de développement de l'offre touristique de Tourisme Cantons-de-l'Est;

Considérant que l'industrie touristique est significative et identitaire sur le territoire de la MRC et qu'il s'agit d'un des secteurs d'activité prioritaires, en termes de développement économique;

Considérant que, depuis le 8 septembre dernier, monsieur Stephen Cabana agit à titre de directeur du service de développement économique de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu qu'il représente la MRC dans les différentes instances vouées au développement économique de la région;

317-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog désigne monsieur Stephen Cabana, directeur du service de développement économique de la MRC de Memphrémagog, à siéger au « comité de gestion » du FDOT de Tourisme Cantons-de-l'Est, en remplacement de monsieur Jean Hogue.

ADOPTÉ

FLS-FTQ/Crédit variable à l'investissement

Une communication a été reçue du Fonds des travailleurs du Québec, demandant d'approuver que la disponibilité de crédit pour le fonds local de solidarité (FLS), soit diminuée de 750 000 \$ à 250 000 \$ puisque le solde emprunté par la MRC de Memphrémagog est à 15 000 \$ depuis plusieurs années. Le directeur du développement économique, Stephen Cabana, a contacté le responsable de notre dossier et celui-ci lui a assuré qu'advenant que la MRC désirait obtenir du crédit supplémentaire, quelques semaines seulement seraient nécessaires pour obtenir l'approbation. À la lumière de ces informations, les élus recommandent de signer la lettre de diminution de crédit.

Le conseiller Vincent Gérin quitte la rencontre.

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

M. Jauron explique aux élus que le Circuit des arts Memphrémagog, qui avait demandé une contribution spéciale à la MRC à l'automne 2019, travaille à se réinventer avec la somme de 8 000 \$ qui lui a été versée. Il rassure les élus sur le fait que l'argent a bel et bien été utilisé à des fins de développement et non pour les activités courantes de l'organisme.

Agent de développement en patrimoine immobilier

M. Jauron souligne qu'en raison du faible nombre de municipalités dans la MRC intéressées à se partager une ressource d'agent de développement en patrimoine immobilier, 5 MRC de l'Estrie ont décidé de se regrouper pour faire une demande conjointe de subvention. La ressource sera donc disponible une journée par semaine pour les 3 municipalités ayant signifié de l'intérêt.

Renouvellement de l'entente de développement culturel avec le MCCQ

La permanence travaille actuellement à négocier les conditions du renouvellement de l'entente de développement culturel avec le MCCQ et qui prendra fin le 31 décembre prochain. Une hausse de la contribution de la MRC et du MCCQ fait entre autres l'objet de discussions.

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

L'appel à projets est terminé et le comité analysera les dossiers reçus afin d'en faire la recommandation au prochain conseil le 21 octobre prochain.

Volet III / Signature innovation

M. Jauron rappelle que le comité administratif a été désigné pour réfléchir à l'utilisation des sommes disponibles dans le cadre du Volet III / Signature innovation. Une rencontre sera donc prévue prochainement pour discuter du sujet.

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

M. Jauron précise aux élus que quatre projets seront soumis pour approbation au prochain conseil.

Contribution TDSM

Considérant que la MRC de Memphrémagog a reçu une demande de soutien financier de la Table de développement social Memphrémagog pour l'année 2020;

Considérant que la MRC reconnaît l'apport des activités de la Table en matière de développement social et qu'un montant de 12 000 \$ a été prévu aux prévisions budgétaires 2020;

Considérant que la Table de développement social Memphrémagog est l'organisme mandataire de la MRC de Memphrémagog pour la gestion de sa part du Fonds québécois d'initiatives sociales;

Considérant que l'entente de délégation implique une compensation annuelle de 5 000 \$ à l'organisme;

318-20

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog octroie un soutien financier de 12 000 \$ à la Table de développement social Memphrémagog pour l'année 2020 et verse le 5 000 \$ de compensation prévue à l'entente du Fonds québécois d'initiatives sociales.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance est prévue pour le mercredi 4 novembre à 8 h 00.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Joan Westland-Eby propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier

Préfet
